

**Délibération N° 2020-54**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation des tarifs du prêt entre bibliothèques**

Le Conseil d'administration approuve les tarifs du prêt entre bibliothèques conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

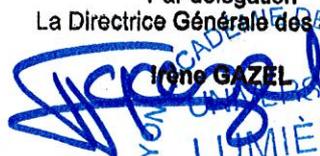
Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléation  
La Directrice Générale des Services

  
Irène GAZEL  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.